

Ministry of Education

Financial Analysis and
Accountability Branch
900 Bay Street
20th Floor, Mowat Block
Toronto, ON M7A 1L2
Tel.: (416) 326-0201
Fax: (416) 325-2007
Email: Marie.Li@Ontario.ca

Ministère de l'Éducation

Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières
900, rue Bay
20^e étage, édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2
Tél.: (416) 326-0201
Télééc.: (416) 325-2007
Courriel: Marie.Li@Ontario.ca

**2014: SB15****NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRES : Surintendantes et surintendants des affaires scolaires

EXPÉDITRICE: Marie Li
Directrice
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

DATE: 26 juin 2014

OBJET : Paiement de reconnaissance de la présence de fin
d'exercice 2013-2014 et éléments de passif des congés
accumulés en 2013-2014

Cette note de service a pour objet de donner des précisions sur le versement unique de reconnaissance de la présence. Les employés admissibles peuvent recevoir ce paiement unique à condition de remplir les critères de présence pour 2013-2014. Les conseils recevront des fonds à cet effet selon les renseignements qu'ils auront fournis au Ministère sur le modèle ci-joint.

À la fin de l'exercice 2013-2014, les conseils recevront du financement pour effectuer les paiements aux employés qui y ont droit en vertu du règlement Subventions générales pour l'exercice 2013- 2014 des conseils scolaires (Règlement de l'Ontario 120/13). La somme attribuée est calculée selon le Règlement de l'Ontario 1/13 (Crédits de congés de maladie et compensation des crédits de congés de maladie), sous réserve que les employés remplissent les critères qui y sont stipulés. Le règlement prévoit que ce versement soit effectué aux employés qui étaient admissibles à recevoir des crédits de congés de maladie pendant l'exercice 2013-2014. Il inclut tous les employés qui sont membres d'une unité de négociation à l'exception des membres du

Page 1 de 3

Paiement de reconnaissance de la présence de fin d'exercice 2013-2014 et éléments de passif des congés accumulés en 2013-2014

SCFP, les directions et les directions adjointes d'écoles, indépendamment de leur statut de négociation.

Un employé a droit de recevoir un paiement correspondant à une journée de travail, si les deux conditions suivantes sont remplies:

1. L'employé a utilisé pendant l'exercice moins de six crédits de congés de maladie ou, si la période d'emploi de l'employé pendant l'exercice était plus courte que la période d'emploi normale pour son poste, le montant est calculé au prorata selon la formule suivante :

$$(X/Y) \times 6$$

« X » représente le nombre de jours où l'employé a été employé dans le poste et « Y » le nombre de jours d'emploi qui tombent dans la période d'emploi normale pour ce poste. Autrement dit, on appliquera la formule au prorata ci-dessus aux employés à qui on a alloué moins de 11 crédits de congés de maladie payés à 100 % de leur salaire. En ce qui concerne les employés à qui on a alloué les 11 crédits de congés de maladie complets, le seuil, soit moins de six jours de congé de maladie complets, sera appliqué (aucun prorata requis).

2. L'employé a pris au moins un jour de congé sans paie pendant l'exercice. S'il s'agit d'un enseignant permanent dans une école de jour normale, le jour sans paie obligatoire remplit les critères. Les autres employés devront prendre un jour sans paie en vertu du PCNPV (Programme de congé non payé volontaire).

Le versement sera effectué à un taux de salaire égal à 100 % du salaire de l'employé pour l'année (taux quotidien de l'employé). Si l'employé a pris plus d'un jour sans paie et a reçu une augmentation de salaire au cours de l'année, le paiement sera fondé sur le jour non rémunéré pris qui a le taux quotidien le plus élevé, sans dépasser 100 % du salaire de l'employé.

Ceci est cohérent avec la clause de reconnaissance de la présence du protocole d'entente conclu avec les unités de négociation. Vous trouverez d'autres explications dans la note de service 2013 : LR3 du sous-ministre adjoint, Tim Hawsen, Division des relations de travail en éducation, intitulée Protocole d'entente avec la FEESO – Comité de mise en œuvre – Note de service 3.

Mise en œuvre et rapports

Le modèle Excel ci-joint est fourni aux conseils scolaires pour les aider à calculer le montant à verser aux employés admissibles de chaque groupe d'employés. Ce modèle contient une page de calculs détaillés et une page récapitulative. Veuillez remettre la page récapitulative signée au Ministère au plus tard le 30 septembre 2014. Les copies PDF de la page signée seront acceptées. Veuillez également renvoyer le modèle Excel

en format électronique à accountability.reports@ontario.ca. La feuille de calculs détaillés Excel sert simplement à aider les conseils et n'a pas besoin d'être renvoyée.

Dès que l'information est inscrite dans les états financiers de 2013-2014, le Ministère effectuera les paiements suite à la réception et l'examen des états financiers. Comme c'est le cas pour tout financement, le Ministère peut effectuer une vérification aléatoire de l'information fournie par les conseils. Ces derniers doivent donc conserver tous les justificatifs.

Éléments de passif des congés accumulés

L'an dernier, le Ministère a diffusé la note de service 2013 :SB23 – Évaluation actuarielle des éléments de passif des suppléments pour les congés de maladie de 2012-13 qui exigeait que les conseils obtiennent une évaluation actuarielle unique des nouveaux éléments de passif des congés accumulés. Nous vous rappelons que les conseils scolaires n'ont pas à obtenir d'évaluation actuarielle pour 2013-2014. Cependant, ils doivent remplir le modèle pour le rapport des éléments de passif des suppléments joint à la note de service envoyée l'an dernier et le présenter à leur analyste financier une fois que les états financiers sont terminés. Le modèle doit être mis à jour pour indiquer le nombre d'employés qui ont des congés de maladie accumulés à la fin de 2013-2014 et garder les mêmes probabilités que celles dont leur actuaire s'est servi en 2012-2013. Les conseils peuvent réviser leurs probabilités pour 2013-2014 en fonction de leur discussion avec leur actuaire, mais cela est laissé à leur discrétion.

Si vous avez besoin d'autres explications concernant cette note de service, veuillez appeler Elizabeth Sinasac, analyste principale de la gestion et des politiques, au 416-325-8527 ou lui envoyer un courriel à Elizabeth.Sinasac@ontario.ca.

Original signé par

Marie Li
Directrice
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

cc: Directrices et directeurs de l'éducation